



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 15

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON – MICHEL Florence - Timothée CHILTE - Sandrine GRESSIER - Thomas BERTRAND - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON

Absents : 12

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE – Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL - Didier WERNERT - Gérald MERLE - Stéphane GENNARINO - Joël WYON - Ludivine SIX

Pouvoirs : 6

Madame COUTURE donne pouvoir à Madame MICHEL
Monsieur GOURDAIN donne pouvoir à Monsieur CABORDEL
Monsieur MERLE donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE
Monsieur GENNARINO donne pouvoir à Madame GAROFALO
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET
Monsieur WYON donne pouvoir à Madame BAUDSON

Secrétaire de séance : Madame Valérie GAROFALO

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 21

Date de convocation : 06 Juillet 2023

Date d'affichage : 06 Juillet 2023

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires et diffusée sur la page facebook de la commune

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- 1/ Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal du 09 Juin 2023
- 2/ Délégations du Conseil Municipal au Maire

FINANCES :

- Tarifs et redevances communales 2023/2024
 - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
- Proposition de retrait du SMIOCE
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET
- Restauration scolaire : validation du règlement intérieur
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET
- Ecoles communales : demande de subvention exceptionnelle
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET
- SE60 : plan de financement programme de travaux 2023 et programme de travaux 2024
 - Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL
- Audit d'installation d'un Distributeur Automatique de Billet (DAB)
 - Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

URBANISME :

- Construction de 30 logements : signature d'une convention de rétrocession de parcelles
 - Rapporteur : Monsieur Le Maire

QUESTIONS DIVERSES

I. CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire présente Madame Valérie GAROFALO, conseillère municipale qui remplace Madame Mélissa MANESSE, démissionnaire.

Madame GAROFALO est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

1) Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 09 Juin 2023

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal du 09 Juin 2023 (20h00 et 21h30).

Considérant qu'aucune objection n'est formulée ou considérant les objections formulées ci-dessous :

- Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Juin 2023 à 20h00 est adopté à l'unanimité
- Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Juin 2023 à 21h30 est adopté à l'unanimité cependant il convient de rectifier la liste des personnes présentes car Monsieur Thomas Bertrand n'était pas présent.

2) Délégations du conseil Municipal au Maire

Démarches et actions depuis le 09 Juin 2023 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 09 Juin 2023.

Monsieur le Maire a signé une décision depuis le 09 Juin 2023 :

Décision n°002/2023 en date du 29 Juin 2023 : Signature du marché d'étude de reconversion de site concernant la propriété CHAURAND située rue de la Ville avec le bureau d'études SCOP 15 situé à Ivry-sur-Seine pour un montant de 13 600 € H.T soit 16 320 € TTC.

Cette étude est financée à 70% par l'Etablissement Public Foncier des Territoires Oise et Aisne (EPFLO).

II. FINANCES LOCALES :**3) Tarifs et redevances communales 2023/2024**

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'évolution des tarifs et redevances communales perçus par la commune au titre des services publics rendus à la population. Cette évolution se détermine par la définition d'un pourcentage d'évolution basé sur le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, **soit 5,1 %** pour la période de mai 2022 à mai 2023.

Les membres du conseil municipal sont amenés à prendre connaissance du tableau adressé avec la convocation et à déterminer de façon collégiale en réunion les nouveaux tarifs pour l'année 2023/2024 applicables à compter du 1^{er} Août 2023.

L'évolution des tarifs et redevances communales 2023/2024 a été évoquée lors de la réunion du Maire et des adjoints le 29 juin et lors de la commission « éducation, culture, communication » le 04 juillet 2023.

Monsieur CABORDEL et Monsieur le Maire sont favorables à l'augmentation annuelle des tarifs et redevances notamment des tarifs de la restauration scolaire car les tarifs de notre prestataire de restauration ont déjà augmenté de 12% en février 2023.

La commune a lancé une nouvelle consultation. Le marché n'a pas encore été attribué cependant les tarifs sont en augmentation. De plus le prix de revient d'un repas incluant l'ensemble des frais (repas, personnel, fluides) s'élève à 11,91 € pour l'année 2022. C'est pourquoi Monsieur le Maire et Monsieur CABORDEL demandent une évolution même minime des tarifs.

La collectivité subit comme les particuliers et habitants des augmentations de tarifs de l'ensemble des fournisseurs.

Monsieur DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture de la communication a réuni le 04 juillet la commission ad hoc. Les membres de la commission sont majoritairement favorables au maintien des tarifs actuels de la restauration scolaire. Ils ne souhaitent pas d'augmentation.

Afin de limiter le coût des repas de la restauration scolaire, la commune pourraient retenir l'option du menu à 4 composantes au lieu de 5, permettant ainsi de limiter la hausse des coûts de fourniture des repas pour l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur DELVALLET demande si la commune peut attendre les résultats du marché de la restauration pour statuer sur les tarifs.

Madame VANDRIESSCHE indique que les prix vont se tenir entre les prestataires.

Monsieur BAUDSON demande à connaître l'incidence d'une augmentation du tarif de 0,10 € sur une année.

Après un tour de table la majorité des élus présents (10) sont favorables au maintien à l'identique des tarifs de la restauration.

Pour l'étude surveillée, Monsieur CABORDEL propose de maintenir les tarifs.

Concernant l'évolution des tarifs de location de la salle polyvalente, Monsieur CABORDEL informe que la commune va restaurer la salle polyvalente Ernest LESUR. Un diagnostic énergétique a déjà été réalisé.

Le montant estimatif des travaux est évalué à un million d'euros cependant la commune pourrait peut-être bénéficier de 50% de subvention. Monsieur CABORDEL évoque également un problème de toiture et de descentes de gouttière.

Les membres de la commission proposent de maintenir les tarifs d'inscription à la bibliothèque à 5 € pour les adultes et la gratuité pour les moins de 18 ans.

Séance du 12 Juillet 2023

Alain GUÉRINET

Monsieur JAKOVAC demande si dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente le plafond sera abaissé (isolation thermique et phonique).

Monsieur CABORDEL répond que l'isolation sera réalisée avec à terme une économie d'énergie envisagée de 60%.

CONSIDERANT la nécessité de ne pas grever le budget des habitants de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de continuer à offrir aux Cirois un certain nombre de services,

CONSIDERANT la prise en compte des contraintes financières des communes dans leur ensemble,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, à l'unanimité,

DETERMINE l'évolution des tarifs et des redevances communales 2023/2024 présentée dans le tableau annexé à la présente délibération,

PRECISE que cette évolution entrera en vigueur le 1^{er} Août 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

4) Proposition de retrait du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE)

- Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

La commune a délibéré depuis de nombreuses années pour adhérer au SMIOCE pour l'organisation notamment des classes de neige et classes de découverte.

En effet le SMIOCE propose aux communes des séjours clés en main comprenant le transport, l'hébergement, les activités, l'assurance rapatriement, ainsi que le recrutement du personnel d'encadrement.

La cotisation annuelle s'élève en 2023 à 0,40 € par habitant soit : 1 614,40 €

L'adhésion est reconduite tous les ans sauf demande et acceptation d'une demande de retrait du SMIOCE en conseil syndical.

Au vu des difficultés rencontrées lors de la classe de neige organisée en 2022, la municipalité propose de quitter le SMIOCE.

Monsieur le Maire est favorable au départ des enfants en classe de neige mais souhaite œuvrer avec un autre prestataire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture, de la communication, à la majorité (20 voix pour, 1 abstention : Mme Baudson).

DEMANDE au conseil syndical du SMIOCE d'accepter le retrait de la commune de Cires-Lès-Mello à compter du 1^{er} janvier 2024.

5) Restauration scolaire – actualisation du règlement intérieur

➤ Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Monsieur DELVALLET expose que depuis l'ouverture des restaurants scolaires du groupe scolaire Jean de la Fontaine et du hameau du Tillet, le règlement intérieur est régulièrement mis à jour.

Le projet d'actualisation de cette année amène à préciser de façon plus complète les modalités de fonctionnement, la gestion des absences pour cause de maladie, grève, etc., les pénalités pour défaut d'inscription.

Le règlement intérieur a été présenté aux membres de la commission « éducation, culture, communication », réunie le 04 juillet 2023. Il est joint en **annexe 2**.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture, de la communication, **à l'unanimité**,

APPROUVE le présent règlement intérieur annexé à la délibération, qui sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

6) Ecoles communales : demande de subvention exceptionnelle

➤ Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Lors du conseil municipal du 27 mars 2023, le conseil municipal a délibéré sur l'ensemble des demandes de transport des sorties des écoles pour l'année 2022/2023.

La directrice par intérim de l'école primaire du groupe scolaire Jean de la Fontaine a transmis en mai 2023 à la commune une demande de subvention exceptionnelle des frais de transport pour une sortie à la base de loisirs de Cergy Pontoise le 20 juin 2023.

La directrice de l'école sollicite une subvention de la commune pour le transport d'un montant de 520 € TTC pour 1 car soit 60 places.

La commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires à raison de 250 € par classe soit 500 € pour deux classes élémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, **à l'unanimité**,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la coopérative de l'école élémentaire Jean de la Fontaine pour le transport de la sortie scolaire du 20 juin 2023 à Cergy Pontoise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

7) SE60 : Fonds de concours : Eclairage public - validation des travaux d'investissement de l'année 2023 et de l'année 2024

- Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL

Travaux d'éclairage public – année 2023

Par délibération n°2020-061 et 2020-062 en date du 04 décembre 2020, la commune de Cires-Lès-Mello a délibéré pour transférer les compétences « Eclairage Public et « enfouissement de réseaux » en matière d'investissement au Syndicat d'électricité SE60.

Après une première phase de travaux votée en 2022 pour le remplacement des lanternes dans la côte du Tillet (travaux réalisés en 2023), les lanternes d'éclairage public de l'ensemble des rues du hameau du Tillet vont être remplacées par de nouvelles lanternes à LED dans le cadre du programme de travaux 2023.

La commune a inscrit au budget 2023 des crédits pour la réalisation de travaux en matière d'éclairage public et a programmé avec le SE60 une intervention sur le secteur du hameau du Tillet (2^{ème} phase), soit entre 40 à 45 lanternes :

- Rue de la Tour
- Rue des Jonquilles
- Chemin de la Louvière
- Rue Marion
- Rue de Précý
- Chemin des Pâtures
- Rue du Bosquet Charbonnier

Ces travaux permettront d'améliorer l'éclairage dans la commune par l'installation de lanternes plus performantes tout en réduisant la consommation d'électricité grâce aux ampoules à LED.

Le plan de financement du programme 2023 et le projet de délibération ont été adressés avec la convocation à la réunion

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 22 septembre 2023, s'élève à la somme de **33 717,25 € (valable 3 mois)**

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **28 531,96 €** (sans subvention) ou **21 419,73 €** (avec subvention).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme, du cimetière, à l'unanimité,

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

- **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - Hameau du Tillet (Phase 2)
- **Acte** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.
- **Souhaite** le début des travaux pour la période suivante : 4^{ème} trimestre de l'année et informe le SE60 des éléments justifiant cette planification : respect du calendrier annuel des travaux et du budget

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **Ne demande pas** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
- Inscrit au Budget communal de l'année 20....., (à préciser), les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux **19 312,40 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion **2 107,33 €**

Travaux d'éclairage public – année 2024

Par délibération n°2020-061 et 2020-062 en date du 04 décembre 2020, la commune de Cires-Lès-Mello a délibéré pour transférer les compétences « Eclairage Public et « enfouissement de réseaux » en matière d'investissement au Syndicat d'électricité SE60.

La commune poursuit son programme d'investissement de remplacement de lanternes avec ampoules à incandescence par des lanternes avec LED.

Après le remplacement des lanternes rue de la Ville, rue de Tanfort et rue du Colombier en 2021, une première phase de travaux sur le hameau du Tillet (montée de la côte du Tillet et éclairage devant les HLM du Tillet et CD 929 en direction de Neuilly-en-Thelle) a été programmée en 2022 et réalisée en 2023.

La commune prévoit en 2023 une deuxième phase de travaux dans le reste des rues du hameau du Tillet afin que l'ensemble de l'éclairage public soit rénové sur ce secteur.

Séance du 12 Juillet 2023

Alain GUÉRINET

Pour 2024, la commune envisage d'intervenir dans 9 rues de la commune pour remplacer une cinquantaine de lanternes :

- Rue des Hortensias
- Rue des Acacias
- Rue des Sorbiers
- Rue des Bouleaux
- Rue de Maysel
- Rue de Blaincourt
- Rue de la Croix du Four
- Rue de la Station
- Rue des Saules

Ces travaux permettront d'améliorer l'éclairage dans la commune par l'installation de lanternes plus performantes tout en réduisant la consommation d'électricité grâce aux ampoules à LED.

Le plan de financement du programme 2024 et le projet de délibération ont été adressés avec la convocation à la réunion.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 22 septembre 2023, s'élève à la somme de **51 210,24 € (valable 3 mois)**

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **43 334,75 €** (sans subvention) ou **32 532,59 €** (avec subvention).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme, du cimetière, à l'unanimité,

- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur
- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - Divers Rues (Prog 2024)

Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre de l'année et informe le SE60 des éléments justifiant cette planification : respect du calendrier des travaux et du budget communal.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
- **Inscrit** au Budget communal de l'année 20....., (**à préciser**), les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - Les dépenses afférentes aux travaux **29 331,95 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - Les dépenses relatives aux frais de gestion **3 200,64 €**

8) Audit d'installation d'un Distributeur Automatique de Billet (DAB)

- o Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET

Suite à la fermeture de l'agence du Crédit Agricole de Cires-Lès-Mello depuis le 04 juillet 2023, les membres de la commission « cadre de vie, commerces, développement durable et concertation avec les habitants » réunis le 03 juillet souhaitent l'installation d'un distributeur automatique de billets pour pallier la fermeture de l'agence bancaire.

Monsieur DELVALLET a contacté la BRINK's qui a adressé une lettre d'accord de principe pour la réalisation d'un audit technique et de conformité d'un site, préalable à l'installation d'un distributeur automatique de billets.

A défaut de réalisation des travaux conformes aux préconisations de la Brink's, l'installation du DAB sera annulée, sans indemnisation de quelque nature que ce soit. L'audit du site sera alors facturé à hauteur de la somme de 490 euros HT. Cette somme ne sera pas due en cas de poursuite de l'installation du DAB et de la réalisation des travaux par l'entreprise partenaire de Brink's.

La municipalité travaille également sur d'autres pistes : installation d'un DAB par un autre prestataire, mise en place d'un point de retrait d'argent dans un commerce cirois (client crédit agricole seulement et créneaux horaires spécifiques).

Le coût d'installation d'un distributeur est de 15 000 € si le local est adapté et conforme (coût de location du local à prendre en compte également) et peut monter jusqu'à 45 000 € pour l'installation d'un distributeur autonome.

Monsieur le Maire a contacté le directeur de l'agence pour connaître les statistiques d'utilisation du DAB mais celui-ci est actuellement en congés.

Séance du 12 Juillet 2023

Alain GUÉRINET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, adjoint au Maire en charge de l'éducation, de la communication et de la culture, à la majorité : (20 voix pour, 1 abstention : M. Chilte).

APPROUVE la réalisation avec la société BRINK'S d'un audit technique et de conformité d'un site, préalable à l'installation d'un distributeur automatique de billets

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre d'accord de principe ainsi que tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. URBANISME :

9) Construction de 30 logements : signature d'une convention de rétrocession de parcelles

- Rapporteur : Monsieur Le Maire

La commune a délivré le 27 septembre 2022 un permis de construire pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble composée de 30 logements collectifs rue de la Station à la SCCV Les Romarins

Dans le cadre de ce permis de construire, la SCCV a prévu la réalisation de 27 places de parking dont 3 places PMR car le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune oblige la création au minimum de 0,5 places de parking par logement pour la construction de logements sociaux.

Monsieur le Maire a demandé à la SCCV de créer des places de parking supplémentaires pour permettre le stationnement de véhicules. En effet, la plupart des foyers disposent de nos jours d'au moins deux véhicules.

Pour créer ces places de parking supplémentaires (40 places au total), la SCCV souhaite la rétrocession de la parcelle AC numéro 425 qui compose avec les parcelles AC 239 et AC n°261 l'emplacement réservé n°5 au PLU.

Cet emplacement avait été réservé par la commune pour un éventuel agrandissement des logements de la gendarmerie.

Ce projet n'ayant plus d'utilité, la commune est favorable à la levée de l'emplacement réservé et à la rétrocession pour l'euro symbolique d'une voirie d'une superficie de 847,50 mètres carrés à l'achèvement de la construction (rétrocession de la voirie de desserte des habitations, des réseaux relevant de sa compétence (assainissement, eau potable, gaz, électricité Basse Tension et éclairage public) et des équipements divers tels que panneaux de signalisation)

La voirie d'une longueur de 100 mètres comprend la création d'une voie d'accès aux logements et la création de 13 places de parking. Cette voirie permettra le stationnement à l'intérieur de l'ensemble immobilier au lieu des rues adjacentes.

La convention et le plan de la rétrocession ont été transmis avec la convocation à la réunion.

Monsieur DELVALLET demande s'il existe un recours contre le permis de construire.

Monsieur le Maire confirme l'existence d'un recours qui sera examiné par le Tribunal administratif en décembre 2023.

La SCCV Les Romarins a déposé un permis de construire modificatif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à la majorité : (9 voix contre : Mme Garofalo, M, Gennarino, Mme Roux, M. Jakovac, Mme Michel, Mme Couture, Mme Martin, Mme Vandriessche, M. Merle , 7 abstentions : M. Baudson, Mme Baudson, M. Wyon, M. Chilte, Mme Gressier, M. Bertrand, M Delvallet, 5 voix pour : Mme Tuquet, M. Wernert, M. Cabordel, M. Gourdain, M. Le Maire)**

REFUSE la signature de la convention de rétrocession de voirie à la commune pour l'euro symbolique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque la pétition concernant la rue de Tanfort et l'étude qui avait été réalisée par le département en 2014. Pour le problème de circulation au 19 rue de Tanfort, Monsieur le Maire et certains élus se rendront sur place.

Madame GAROFALO insiste sur la dangerosité de la rue au niveau de la vitesse de circulation des véhicules.

Monsieur WERNERT s'interroge sur le devenir du la superette petit casino.

Madame COUTURE répond qu'il va y avoir un changement de gérance avec au pire 2 ou 3 jours de fermeture.

Les élus demandent si la haie située à côté du dépôt à verre peut être taillée afin de pouvoir bénéficier d'un chemin piétonnier et que les piétons puissent circuler en sécurité.

Il est également évoqué l'entretien et le désherbage des voiries. Cependant le manque de personnel technique et l'absence pour maladie de certains agents ne nous permettent pas de nettoyer la commune aussi efficacement que l'année dernière.

Il est également rappelé la nécessité des riverains qui sont chargés d'entretenir et désherber le trottoir devant chez eux.

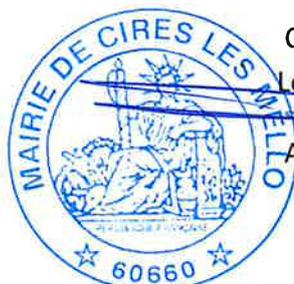
Une communication va être réalisée en ce sens sur le panneau lumineux.

Madame GRESSIER demande que le trottoir entre Cires et le hameau du Tillet sera désherbé ? Madame VANDRIESSCHE insiste sur la sécurité des riverains.

La commune a réalisé un chiffrage de remise en état pour la circulation des piétons de la montée du Tillet dont le coût a été fixé à 200 000 €.

Monsieur JAKOVAC signale une plaque en fonte qui dépasse du trottoir devant la pharmacie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27



CIRES-LES-MELLO, le 28 Juillet 2023

Le Maire,

Alain GUERINET